

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 18 mai 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 7 mai 2015 s'est réuni le 18 mai 2015 à 18h30 salle polyvalente de Malicorne, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON, excusé
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE, excusé, avait donné pouvoir à Jean-Pierre BOUGEROLLE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY, excusé
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE, excusé, avait donné pouvoir à Jean-Marie GILLE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Guy COURTAUD est nommé secrétaire de séance.
Adoption du PV du 30 mars 2015.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D 'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2015 – FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Commune de Bizeneuille pour 2015 tels que présentés.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à temps complet, de nommer l'agent sur ce poste et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, à compter du 18 mai 2015.

4) ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION D'INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN, ET REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui définit les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au sein de l'Hôtel d'Entreprises, propriété de la Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains.

5) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONTRAT « AUVERGNE + » 3EME GENERATION :

Jean-Pierre Bougerolle exprime son désaccord pour deux raisons : il a découvert les 6 fiches actions présentées par la Commune de Commentry au dernier moment et seulement en Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Il trouve cette méthode un peu « cavalière ». De plus, l'inscription de ces actions au contrat « Auvergne + » implique la création d'un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes qui a déjà eu des difficultés à boucler son budget en 2015 et a déjà restreint les fonds de concours.

Elise Boulon fait remarquer que les actions proposées sont pertinentes pour le territoire et qu'il faut utiliser l'enveloppe qui est octroyée par la Région Auvergne. Ce sera à la Communauté de Communes de trouver les moyens pour financer les fonds de concours.

Alain Chanier trouve un peu « cavalier » la méthode visant à effacer le fonds de concours à verser à la Commune de Commentry pour la Création d'un pôle social et d'initiatives au lieu-dit le « Labo de la Gare » à Commentry qui consiste à octroyer des loyers gratuits à la Communauté de Communes à concurrence du montant du fonds de concours.

Guy Courtaud trouve que des explications sur les fiches auraient été nécessaires.

Sylvain Bourdier ajoute qu'il faudrait trouver le bon équilibre entre investissement et fonctionnement. En effet, les investissements engendrent des coûts de fonctionnement qui deviennent de plus en plus difficiles à financer. Il appelle donc à la prudence.

Alain Chapy ajoute que si la Communauté de Communes ne présente pas d'action, d'autres territoires bénéficieront des subventions.

Claude Riboulet rappelle qu'au cours du précédent contrat « Auvergne + », la Communauté de Communes n'a utilisé que 460 000 € sur une enveloppe de 1 000 000 €, et le plus gros projet était la piscine de Commentry. Bilan : l'enveloppe est passée de 1 000 000 € à 800 000 € pour ce 3^{ème} contrat. Le calendrier était très serré et la commune de Commentry était très en retard sur l'élaboration de ses fiches-actions. Il ajoute qu'il a laissé toutes les communes de la Communauté de Communes se « servir » avant Commentry. C'est pour cela que les fiches de Commentry ont été présentées tardivement.

Claude Riboulet fait remarquer à Jean-Pierre Bougerolle que la commission « finances » ne s'est réunie ni avant le DOB, ni avant le budget.

Claude Riboulet rappelle que les anciens « labo de la Gare » vont être réhabilités par la commune de Commentry. Les actuels bureaux de la Communauté de Communes appartiennent à la commune de Commentry qui a comme projet, d'ici trois ans, de réhabiliter cette partie du quartier, donc il faut trouver un autre endroit pour accueillir le siège de la Com'Com'. La proposition a été faite en bureau d'aller dans les anciens « labo de la Gare ».

Jean-Pierre Bougerolle ajoute que ce système de compensation du fonds de concours par les loyers oblige à aller à l'avenue de la gare.

Sylvain Bourdier regrette le manque de lisibilité des fiches. Claude Riboulet répond que les termes employés doivent correspondre aux exigences de la Région.

Plusieurs délégués ont été étonnés de découvrir les projets à la lecture du dossier de Conseil Communautaire.

Claude Riboulet a précisé qu'il était tout à fait favorable à un passage des projets de délibérations en commission avant leur passage en Conseil Communautaire, et que c'est à chaque vice-président de réunir sa commission.

Sylvain Bourdier déclare qu'il ne souhaite pas participer au vote car il considère qu'il a découvert les dossiers « au dernier moment » et ces dossiers vont impacter les finances de la Communauté de Communes dans les années à venir.

Claude Riboulet a donc proposé un vote par partition, ce qui a donné les résultats suivants :

Fiche n°1 : Développement et extension de l'Hôtel d'entreprises

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°2 : Développement et restructuration du Relais Assistants Maternels

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°3 : Création d'un espace dédié au spectacle vivant (arts du cirque)

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°4 : Open data

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°5 :Création d'un micro-crèche à Verneix

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°6 : Equipement numérique des écoles

Ont voté pour : 28

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°7 : Aménagement et développement scénique de l'espace culturel de l'Agora à Commentry

Ont voté pour : 20

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°8 : Création d'une salle de pratique collective à l'école de musique et développement de cursus novateur d'enseignement musical à Commentry

Ont voté pour : 19

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

Fiche n°9 : Création d'un pôle social et d'initiatives au lieu-dit le « Labo de la Gare » à Commentry

Ont voté pour : 23

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 6

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, A ADOPTE

6) **TRAVAUX – AMENAGEMENT DU CAMPUS 1 DE LA ZAC DE LA BRANDE – CONVENTION DE SERVITUDE GAZ AVEC GRDF:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitude qui a pour objet de définir le tracé de la canalisation PE 125 notifié par GRDF nécessaire à l'alimentation en gaz naturel du Campus 1 de la ZAC de la Brande et de consentir une servitude de passage sur les parcelles désignées.

7) ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - CENTRE MULTI ACCUEIL :
CONVENTION AVEC LE MEDECIN DE STRUCTURE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec le Docteur SAUSSOL.

8) ACTION SOCIALE – GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL - :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de gestion avec l'Etat pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2015 pour l'attribution d'une aide forfaitaire à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il est rappelé que selon l'instruction du 04 février 2015 issue du ministère de Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité le mode de calcul de l'ALT2 est modifié à compter du 1er janvier 2015.

Le montant de cette aide est calculé selon le nouveau principe suivant :

- Une part fixe mensuelle basée sur le nombre de places conformes disponibles x 88,30 €
- Une part variable mensuelle déterminée en fonction du taux moyen d'occupation mensuel prévisionnel, soit : nombre de places conformes disponibles x nombre de jours d'occupation mensuel retenu x 44,15 €.

Selon ce nouveau mode de calcul, la Communauté de Communes va perdre environ 3 000 € de subvention de la part de l'Etat. La commission « action sociale » a donc décidé la fermeture de l'aire d'accueil une semaine en juillet au lieu de trois semaines comme à l'accoutumée, afin de maintenir un taux d'occupation optimum pour minimiser la perte de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.